



A TOUS

A diffuser largement

Le 14 septembre 2007

Depuis ce matin, nous sommes en possession de la version française de l'Arrêt que le Conseil d'Etat a rendu sur le dossier relatif au "BONI-SANTE", également connu sous l'appellation "prime jours de maladie".

Vous pouvez consulter le texte intégral (en français) sur notre site internet www.snps.be. Dès que nous aurons le texte officiel en néerlandais, il sera naturellement publié.

L'Arrêt peut être résumé comme suit :

- Le Conseil d'Etat arrête que le projet n'est **PAS RECEVABLE** et que, par conséquent, il doit être renvoyé à l'expéditeur.
- La raison avancée est que le Ministre de la Fonction Publique a donné un avis **NEGATIF**. Dès lors, le projet devait être à nouveau soumis au Conseil des Ministres avant de pouvoir être transmis au Conseil d'Etat. Or, cela n'a pas été fait !
- Pour cette raison, la demande est **IRRECEVABLE**.

NOTRE ANALYSE :

Le Ministre de la Fonction Publique a rendu un avis négatif **SUR UN MAUVAIS TEXTE !!** Nous avons en notre possession cet avis et il repose sur un **ANCIEN** texte qui a ensuite été adapté.

Il n'y a donc pas seulement une grossière erreur dans la procédure avec le Conseil des Ministres, mais le Ministre base son avis sur un mauvais texte.

DU JAMAIS VU, CELA NE SE PASSE QU'EN BELGIQUE !!

COMMENT PEUT-ON RECTIFIER CELA ?

Par une nouvelle décision, sur le texte correct, au niveau du Conseil des Ministres pour peu que l'actuel gouvernement le veuille encore ! Pour nous, c'est une affaire courante et cela peut parfaitement se faire, mais on doit le **VOULOIR !!**

Ou bien, par l'envoi de l'ancien texte (sans plafond) au Conseil d'Etat vu que le Conseil des Ministres avait **BIEN** donné son accord sur ce texte !

CONCLUSION : SI ON VEUT, ON PEUT S'EN SORTIR ?

MAIS EST-CE ENCORE LA VOLONTE DU POLITIQUE ?

NOUS ATTENDONS LE FEUILLET D'INFO QUE L'AUTORITE DIFFUSERA !

Philip VAN HAMME
Président National